

PROCES VERBAL SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
14 avril 2025 Approuvé à la séance
du 24 juin 2025

Par 2 abstentions : Marc Delsouc, Marie-Claude Feuillerac,

République Française - Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de MURET

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze du mois avril, le Conseil Municipal de la commune de LONGAGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel DEJEAN, 1^{er} adjoint, ayant délégation spéciale du Maire, Jean-Michel DALLARD empêché.

L'article L.2122-17 du CGCT prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absents ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
23	15	5	3	02/04/2025

Présents : Mme Alexandra COSTES, M. Pierre CONDOJANOPOULOS, M. Daniel DEJEAN, Mme Odette PONS, M. Jean-Louis EYCHENNE, Adjoint. M. Vivien BENTAJOU, Mme Sandrine CORATO, Mme Laurence COUTENCEAU, M. Pierre DELMAS, M. Marc DELSOUC, M. Jacques FADEUILHE, M. Christophe LAVERGNE, Mme Stéphanie MINETTI, Daniel PIN, M. Patrick RASSINEUX.

Procurations : M. Jean-Michel DALLARD donne procuration à M. Odette PONS,
Mme Corinne DELHOM, donne procuration à Daniel DEJEAN,
Mme Arlette ROUMY donne procuration à Mme Alexandra COSTES
M. Laurent CERON donne procuration à Christophe LAVERGNE,
Mme Marie-Claude FEUILLERAC donne procuration à M. Marc DELSOUC

Absentes : Mme Amélie GRIEU, Mme Sandrine LACROIX, Mme Lucie HIPPOLYTE

Secrétaire de Séance : Mme Odette PONS

En ouverture, M. le premier adjoint, M. DEJEAN, fait lecture de la délégation conforme que M. le Maire, empêché, lui a donnée.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Mars 2025

M. DEJEAN donne lecture de PV du conseil municipal du 25-03-2025 et le soumet au vote.

VOTE :

Exprimés: 20	Pour: 17	Contre: 0	Abstention: 3
--------------	----------	-----------	---------------

Abstentions : Mme FEUILLERAC Marie-Claude et MM. DELSOUC Marc et PIN Daniel

D2025-10 – Fiscalité Directe Locale

M DEJEAN fait lecture du texte de loi sur la fiscalité et expose les taux de fiscalité, la revalorisation des bases fiscales pour 2025 de 1,7%.

La proposition qui est faite est de maintenir le taux de fiscalité et de ne pas augmenter la fiscalité pour les longagiens.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 303 LONGAGES
ARRONDISSEMENT : 31 MURET
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CARBONNE

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 425 007	38,50	118,83	2 526 000	972 510	38,50	972 510
Taxe foncière non bâties (TFNB)	59 551	88,97	203,57	60 800	54 094	88,97	54 094
Taxe d'habitation (TH)	111 433	15,24	62,24	97 200	14 813	15,24	14 813
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	187 998	20,44	39,43	212 300	43 394	20,44	43 394
Total					1 084 811		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐
	8	9		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	1 084 811 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
26 988	11 573	0	3 921	17 206	0	-13 509	121 382	167 561

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1 084 811		167 561		1 252 372

À TOULOUSE
Le 25 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
HUGUES PERRIN

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Commune,

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES																																		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes																																		
a. Personnes de condition modeste			a. Par le conseil municipal																																					
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte			b. Par la loi			188 828																																		
c. Locaux industriels			Taxe foncière non bâtie :			d. Centrales photovoltaïques																																		
d. Logements sociaux et longue durée			a. Par le conseil municipal																																					
			b. Par la loi (terres agricoles)			9 729																																		
			c. Par la loi (autres)																																					
Taxe foncière non bâtie			Cotisation foncière des entreprises			f. Transformateurs électriques																																		
5 348			a. Par le conseil municipal																																					
Taxe d'habitation :			b. Par la loi			53 963																																		
a. Dotation pour perte de THLV																																								
b. Mayotte			>>>																																					
Cotisation foncière des entreprises :			3. BASES DE TAXE D'HABITATION			5. RÉFORMES FISCALES																																		
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire			a. Résidences secondaires et assimilées			a. TVA prév. (compensation TH)																																		
0			b. Logements vacants soumis à la THLV			>>>																																		
b. Base minimum			c. Bases dégreévées hors locaux vacants			26 988																																		
9 993			d. Bases dégreévées locaux vacants			>>>																																		
c. Locaux industriels			e. Bases dégreévées majo THS			1,124754																																		
108						d. Taux FB commune 2020																																		
d. Autres allocations						16,60																																		
47						e. Taux FB département 2020																																		
						21,90																																		
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX																																								
6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE																																		
<table><tr><td rowspan="2">Taxes</td><td colspan="2">Taux moyens communaux de 2024 au niveau :</td><td rowspan="2">Taux plafonds de 2025</td><td rowspan="2">Taux des EPCI de 2024</td><td rowspan="2">Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)</td></tr><tr><td>national 11</td><td>départemental 12</td></tr><tr><td>Taxe foncière bâtie (TFB)</td><td>39,74</td><td>50,35</td><td>125,88</td><td>7,05000</td><td>118,83</td></tr><tr><td>Taxe foncière non bâties (TFNB)</td><td>51,08</td><td>96,62</td><td>241,55</td><td>37,98000</td><td>203,57</td></tr><tr><td>Taxe d'habitation (TH)</td><td>23,88</td><td>28,36</td><td>70,90</td><td>8,66000</td><td>62,24</td></tr><tr><td>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</td><td>26,86</td><td>>>></td><td>53,72</td><td>14,29000</td><td>39,43</td></tr></table>						Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	national 11	départemental 12	Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	50,35	125,88	7,05000	118,83	Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	96,62	241,55	37,98000	203,57	Taxe d'habitation (TH)	23,88	28,36	70,90	8,66000	62,24	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,86	>>>	53,72	14,29000	39,43	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :		
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)																																			
	national 11	départemental 12																																						
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	50,35	125,88	7,05000	118,83																																			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	96,62	241,55	37,98000	203,57																																			
Taxe d'habitation (TH)	23,88	28,36	70,90	8,66000	62,24																																			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,86	>>>	53,72	14,29000	39,43																																			
						a. National																																		
						37,28																																		
						b. Communal																																		
						39,69																																		
						Taux maximum :																																		
						a. Taux communal majoré à ne pas dépasser																																		
						/////																																		
						b. Taux maximum de la majoration spéciale																																		
						/////																																		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...						6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH																																		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée						a. Tx moy.75% départemental																																		
>>>						10,89																																		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés						b. Taux maximum de la majo																																		
>>>						>>>																																		
						Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique																																		

Vote :

Exprimés: 20	Pour: 17	Contre: 3	Abstention: 0
--------------	----------	-----------	---------------

CONTRE : Mme FEUILLERAC Marie-Claude et MM. DELSOUC Marc et PIN Daniel

D2025-11 – Budget Primitif

M. DEJEAN Daniel, présente le budget de M. le Maire.

Le budget a été pensé de façon à contraindre les dépenses et contenir le 011 à caractère général, ce qui implique de travailler le budget tout au long de l'année et un constat tous les mois, pour ne pas avoir à reporter des dépenses sur le budget suivant. Les mises en concurrence des prestataires sont mises en œuvre,

M DELSOUC demande des explications sur la sous traitance pour le nettoyage. Il demande si le budget correspond à un financement de deux ans.

M DELMAS, explique que ce budget sous traitance, prend l'équivalent de deux emplois, et non comme auparavant six emplois de la mairie.

Mme BEN HASSEN explique : Le chapitre qui augmente est le 012 du personnel car nous n'avons pas créer de nouveau poste mais la masse salariale augmente par la CNRACL qui augmente de façon très significative ainsi que les changements d'échelon pour 12 agents. L'assurance statutaire augmente également.

Le suivi de notre patrimoine par la mise en place stricte de l'investissement nous prépare aussi à faire des économies et protéger notre patrimoine.

On nous propose de provisionner 3500 euros pour un budget réel et sincère.

M DEJEAN propose un tableau des répartitions des dépenses par chapitre.

Mme BEN HASSEN présente les recettes de fonctionnement et explique le tableau proposé. Ce budget a pu être monté dans un contexte très particulier.

L'excédent de fonctionnement, compte tenu des incertitudes a été mis en réserve.

M DEJEAN propose un tableau de répartition par chapitre des recettes de fonctionnement.

Sur la section d'investissement, Mme BEN HASSEN commente les dépenses, en soldant la route de Capens, le solde du cimetière et les divers dossiers qui engageront le financement cette année.

M DEJEAN présente un tableau des divers investissements prévus :

M DELMAS explique l'investissement sur le logiciel Octopus et les avantages en économie, gain de temps, et conformité pour les cuisines.

Sur le matériel de transport, il explique le remplacement de matériel à la suite du vol et incendie des véhicules.

Sur le monument aux morts, M LAVERGNE explique la prospection pour trouver un entrepreneur qui rénovera ce monument.

Les recettes d'investissements sont exposées par tableau par M DEJEAN, et notamment la cession du terrain pour la construction de la maison médicale. La recette d'ordre est la re négociation du prêt plus les amortissements réalisés sur les acquis 2024. La taxe d'aménagement apporte aussi une jolie recette.

M DEJEAN apporte une précision : avec la M57 nous avons la possibilité de la fongibilité des crédits dans la gestion des dépenses imprévues.

M DELSOUC, demande dans le descriptif reçu, les dépenses sont notées « autres » qui totalisent 500 000 euros. De même 300 000 euros pour les recettes.

Mme BEN HASSEN : Il a été décidé d'affecter à ces lignes, des dépenses spécifiques (exemple des bonbonnes à eau,) fourre-tout qui aide à imputer sur les bonnes lignes comptables, donner de la clarté et évaluer nos charges.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	3 310 724,54 €	1 236 106,11 €	4 546 830,65 €
Recettes	3 310 724,54 €	1 236 106,11 €	4 546 830,65 €

Vote :

Exprimés: 20	Pour:	Contre: 3	Abstention:
--------------	-------	-----------	-------------

CONTRE : Mme FEUILLERAC Marie-Claude et MM. DELSOUC Marc et PIN Daniel

Subvention aux associations : D2025-13 – Subventions aux Associations

M. DEJEAN présente les subventions reconduites pour la plupart, et commente le tableau des attributions proposées, validées en commission des finances du 02/04/2025.

M. DEJEAN précise que la subvention allouée à la MJC du Rabé fera l'objet d'une délibération indépendante car la subvention pour la MJC dépasse 23 000€.

Vote :

Exprimés: 20	Pour: 15	Contre: 2	Abstention: 3
--------------	----------	-----------	---------------

CONTRE : MM. Delsouc Marc et Pin Daniel

D2025-12 – Prime de Responsabilité

Madame PONS expose :

Vu la délibération n° D2024- 06-10 du 11 juin 2024 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des services des communes de 2000 à 10 000 habitants,

Vu le décret n°88-631 du 6 mai 1988 relatif à la prime de responsabilité, tenant compte des sujétions et contraintes inhérentes à ses fonctions.

Considérant que les fonctions exercées, les contraintes et le niveau de responsabilité justifient l'octroi d'une prime de responsabilité à l'emploi de Directeur Général des services - DGS,

Il est proposé au Conseil d'adopter la prime de responsabilité (15 % du traitement brut de l'agent) pour l'emploi de Directeur Général des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'adopter la prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de Directeur général des services de la strate démographique de 2000 à 10 000 habitants.
- D'autoriser le Maire à attribuer cette prime dans la limite du taux de 15 % du traitement soumis à retenue pour pension.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal
- Que Monsieur le 1^{er} adjoint est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vote :

Exprimés: 20	Pour: 17	Contre: 2	Abstention: 1
--------------	----------	-----------	---------------

CONTRE : Mme FEUILLERAC Marie-Claude et M. DELSOUC

ABSTENTION : PIN Daniel

QUESTIONS DIVERSES

M BENTAJOU informe du marché nocturne sous la halle tout l'été de juin à octobre ; Moment de convivialité, musique et restauration, circuits courts, et produits locaux

M DELSOUC demande quand on aura une police efficace pour les voitures garées n'importe comment.

Les questions étant épuisées, M DEJEAN lève la séance à 21H30.

Le 1^{er} adjoint

Daniel DEJEAN

La secrétaire de séance

Odette PONS